

Université Paris-Sorbonne

Nous, président de l'université Paris-Sorbonne,

vu le décret du 26 juin 1918,
vu la délibération du conseil de l'université Paris-Sorbonne du 13 novembre 2009,
approuvée par Madame la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

conférons, par les présentes, à

Monsieur Salomón Lerner Febres

le titre de Docteur Honoris Causa de l'université Paris-Sorbonne.

Fait en Sorbonne, sous le sceau de l'Université,
le 9 juin 2011,



le Président, Georges Molinié